



Un enseignement de qualité.

- Théorique, pratique, clinique et réflexif animé par des médecins spécialistes, des infirmiers, différents experts et professionnels du monde du transport
- Pédagogie active, privilégiant l'innovation dont la simulation et la pédagogie active

Des relations privilégiées

Avec les équipes du CHU de Nice, le conseil régional PACA, France travail, l'ARS départementale, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et le GARDEFA regroupant les IFA au niveau national.

Des lieux de stages diversifiés.

- Hospitaliers
- Extrahospitaliers SAMU
- Etablissements de soins publics-privé.
- Entreprises de transport sanitaire
- ATSU.

Des locaux adaptés

- Salle de cours
- Salle de travaux pratiques



Statut élève

- Accès aux selfs de tous les sites du CHU

Financement des études

Diverses possibilités de financement selon la situation professionnelle (Conseil Régional, France Travail, promotion professionnelle...)

Moyens d'accès.



10 Avenue Banco 06300 NICE

Pour accéder au site de l'école, scanner le QR
Code ci-dessous :



04 92 03 21 27

institut-formation-ambulancier@chu-nice.fr

Ligne 1 : arrêt Garibaldi

Ligne 2 : arrêt Port Lympia

Arrêt Urbain Bosio ligne 33, 82 et 602



Formation au diplôme d'état **D'ambulancier**



La profession d'ambulancier

Définition du métier

L'Ambulancier est un professionnel de santé, faisant partie intégrante de la chaîne des soins. Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge de patients dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins.



Perspectives de carrière

Intégration dans un **SMUR** (Formation d'Adaptation à l'Emploi à suivre)

Régulateur (coordonner les demandes et établir le planning des courses ou des interventions.)

Cursus partiel pour devenir **Aide-Soignant**

L'admission

Prérequis à l'inscription

- Etre en possession du permis de conduire, hors période probatoire et en état de validité.
- Avoir les aptitudes physiques et psychiques à suivre la formation et à pratiquer la profession, attestées par un **certificat à faire établir par un médecin agréé** par Agence Régionale de Santé (ARS).

Inscription à la sélection

Depuis le site internet <https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/ecoles-et-instituts-de-formation/ambulancier-dea>

Accès à la formation et épreuves de sélection

Effectuer le stage d'observation de 70h obligatoire pour l'entretien d'admission auprès des entreprises dont la liste fournie
Epreuve sur examen du dossier
Epreuve orale

La formation

Cursus complet (aménagements possibles)

Arrêté du 11 avril 2022 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier

La formation se déroule sur 801 heures réparties sur 23 semaines

- Formation **théorique de 556 heures**
- Formation **pratique de 245 heures**

10 Modules d'enseignements théoriques et pratiques

Elles contribuent à l'acquisition des 11 **compétences** validant l'obtention du diplôme d'Etat.

Module 1 : Relation et communication avec les patients et leur entourage (70h)

Module 2 : Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements (70h)

Module 3 : Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement (35h)

Module 4 : Appréciation de l'état clinique du patient (105h)

Module 5 : Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence (105h)

Module 6 : Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (7h)

Module 7 : Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient (21h)

Module 8 : Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés (35h)

Module 9 : Traitement des informations (35h)

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

7 semaines de stages cliniques répartis en :

Service de courts, moyens ou long séjours : auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, en pédiatrie ou en rééducation (3 semaines),
Services d'Urgence / SAMU ou stage en service d'Urgence ou équivalent (2 semaines),
Entreprise de Transport Sanitaire Terrestre - E.T.S.T. (2 semaines)